



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 JUIN 2024

La réunion a débuté à 18h00 sous la présidence du Maire, M. Séverin MEDORI.

Conseillers présents :

M. Paul GIACOMETTI, 1^{er} adjoint
Mme Patricia ROSSI, 2^{ème} adjoint
M. Jean-Marc NICOLAI, 3^{ème} adjoint
Mme Muriel MASSE, 4^{ème} adjoint
Mme Isabelle CALENDINI
M. Xavier GIACOBETTI
Mme Christelle GROSSI
M. Louis SEMIDEI
M. Michel SINIBALDI

Conseillers absents et représentés :

Mme Marie-Anne CARRY, pouvoir donné à M. Paul GIACOMETTI
M. Pierre ROSSI, pouvoir donné à M. Séverin MEDORI

Conseiller absent :

M. Mathieu DAGREGORIO
Mme Marine DAIDERI
Mme Dominique FILIPPI

Secrétaire de séance :

Mme Patricia ROSSI

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du 12 avril 2024 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages. Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- ▶ Création d'un poste à temps non complet d'agent d'animation principal 1^{ère} classe (avancement de grade)
- ▶ Création de deux postes à temps complet d'agent technique principal 1^{ère} classe (avancement de grade)
- ▶ Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet (28 heures)
- ▶ Acquisition de la parcelle C 41 dans le cadre de la convention de portage liant la commune et l'OFC en date du 30/11/21.
- ▶ Travaux de réhabilitation de l'église : plan de financement (phase 1)
- ▶ Audit énergétique du bâtiment de l'ancien groupe scolaire du village : plan de financement
- ▶ Réalisation d'une étude de faisabilité concernant la création d'un nouveau cimetière : Plan de financement
- ▶ Restauration des registres de l'Etat Civil : Plan de financement
- ▶ Questions diverses

Le maire expose au conseil municipal que les 2 premières délibérations concernent l'évolution de carrière de 2 agents. Il faut donc modifier en conséquence le tableau des effectifs de la commune et inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans ces emplois.

Délibération n°1 : Création d'un poste à temps non complet d'agent d'animation principal 1^{ère} classe (avancement de grade)

Délibération n°2 : Création de deux postes à temps complet d'agent technique principal 1^{ère} classe (avancement de grade)

Vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ou pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de ces deux délibérations.

Délibération n°3 : Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet (28 heures)

Suite à la réussite au concours d'ATSEM de Mme Léa FERRALI, Monsieur le Maire propose de :

- ▶ créer un emploi permanent relevant du grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} Classe, échelle C2 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 28 heures,
- ▶ compléter en ce sens, le tableau des effectifs de la commune
- ▶ inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent ainsi nommé à compter du 1^{er} septembre 2024

Vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ou pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de cette délibération.

Délibération n°4 : Acquisition de la parcelle C 41 dans le cadre de la convention de portage liant la commune et l'OFC en date du 30/11/21.

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu, la délibération du Conseil Municipal n° 02 en date du 20 juillet 2018 portant autorisation d'acquisition du terrain par l'office foncier ;

Vu, la délibération du conseil d'administration de l'OFC n° 28 en date du 25/05/2021;

Considérant, la convention de portage liant la commune de Linguizzetta et l'OFC en date du 30/11/2021

Considérant, la vocation de l'Office Foncier de la Corse à soutenir les collectivités territoriales dans leurs politiques foncières par l'acquisition, le portage et la rétrocession ainsi que notamment la participation aux études nécessaires à la réalisation de projets fonciers.

L'OFC qui a acquis **la parcelle cadastrée C 41** au prix de 147 377.04 €, rétrocédera le bien à la commune au prix de 152 649.41 € TTC, hors frais notariés d'enregistrement de la vente. Ce prix se décomposant comme suit :

► Acquisition :	147 377.04 €
► Montant de l'actualisation :	4 393.65 €
► TVA sur l'actualisation :	878.73 €

Vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à :

- solliciter l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à la rétrocession *de la parcelle cadastrée C 41* et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la saisine de l'Office Foncier de la Corse
- prévoir le montant de l'acquisition au *budget primitif*.
- effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires afin de finaliser l'achat de ce bien.

Délibération n°5 : Travaux de réhabilitation de l'église : plan de financement (phase 1)

Suite à l'étude de diagnostic pour la réhabilitation de l'église paroissiale Saints Pierre et Paul réalisée par le cabinet d'études Orma Architettura, Le Maire présente au conseil municipal le devis estimatif des travaux qui comprend les travaux sur la toiture de l'église, sur la façade est de l'église, sur l'extérieur avec la réalisation de drains.

Le coût estimatif de ces travaux de réhabilitation de l'église paroissiale s'élève à 342 000 € HT et se décompose de la façon suivante :

Travaux : 292 500 €
Conduite d'opération : 3000 €
Maîtrise d'œuvre : 29 250 €
Mission de contrôle, SPS : 5250 €
Diagnostic amiante : 12 000 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- 1- Office de l'Environnement de la Corse : 40 % : 136 800 €
- 2- Etat : 40 % : 136 800 €
- 3- Commune : 20 % : 68 400 €

Vote à l'unanimité pour approuver le projet de travaux de réhabilitation de l'église paroissiale et le plan de financement proposé

Délibération n°6 : Audit énergétique du bâtiment de l'ancien groupe scolaire du village : plan de financement

Le maire expose au conseil municipal que dans le cadre du projet de la rénovation complète du bâtiment de l'ancien groupe scolaire au village sis 60 quartier Sulia, construit en 1954 abritant 4 appartements communaux et une salle des fêtes en lieu et place de l'ancien préau, il est judicieux de lancer, au préalable un audit énergétique.

Cette étude permettra d'obtenir des recommandations techniques afin de mettre en œuvre à terme un projet qui garantira la réalisation d'économies d'énergie avec par exemple l'utilisation de sources d'énergie renouvelable, l'amélioration du confort thermique du bâtiment.

Le coût de la réalisation de cet audit énergétique est de 9360 € HT, le plan de financement est le suivant :

- AUE : 70 % : 6552
- Commune : 30 % : 2808 €

Vote à l'unanimité pour approuver le projet de réalisation d'un audit énergétique du bâtiment de l'ancien groupe scolaire du village sis 60 quartier Sulia.

Délibération n°7 : Réalisation d'une étude de faisabilité concernant la création d'un nouveau cimetière : Plan de financement

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet de création d'un nouveau cimetière communal en plaine, sur la route des Petraghje à Saint Pancrace, il est nécessaire au préalable de réaliser une étude de faisabilité qui comprend les frais de géomètres, l'étude de perméabilité des sols, l'étude hydrogéologique documentaire, l'enquête de terrain y compris les sondages et une étude

Le Maire informe le conseil municipal que le coût global de cette étude de faisabilité de réalisation d'un nouveau cimetière communal est de 9800 € et se décompose de la façon suivante :

- Frais de géomètre : 4350 €
- Etude de faisabilité : 4600 €
- Etude foncière : 850 €

Le plan de financement est le suivant :

- ETAT : 60 % : 5880 €
- Collectivité de Corse : 20 % : 1960 €
- Commune (20 %) : 1960 €

Vote à l'unanimité pour approuver le projet de réalisation d'une étude de faisabilité d'un nouveau cimetière en plaine, route de Petraghje Saint Pancrace ainsi que son plan de financement

Délibération n°8 : Restauration des registres de l'Etat Civil : Plan de financement

Le Maire expose au conseil municipal que les registres d'état civil sont très abîmés (nombreuses salissures, déchirures, pliures) et nécessitent donc d'être restaurés pour permettre leur conservation dans les meilleures conditions.

Le Maire présente au conseil municipal un devis estimatif pour la restauration des registres d'Etat civil de 1803 à 2001 ainsi que l'achat d'une armoire ignifugée permettant la protection des documents.

Le coût global de ce projet est de 25 000 € HT et se décompose comme suit :

► Restauration et numérisations de 22 registres : 21 000 € HT

► Acquisition d'une armoire spécifique : 4000 € HT

Le plan de financement est le suivant :

► Etat : 60 % : 15 000 €

► Collectivité de Corse : 20 % : 5000 €

► Commune (20 %) : 5000 €

Vote à l'unanimité pour approuver le projet de numération et de préservation des registres de l'Etat civil ainsi que son plan de financement.

Questions diverses :

Village avenir : venue après le 14 juillet pour une visite sur site avec un rendu en octobre/novembre. Dans ce projet, l'état souhaite intégrer des logements sociaux.

La Guinguette : soirée d'inauguration très réussie. Mickaël et Mélissa semblent très motivés.

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance à 19h00

Secrétaire de séance,

Patricia ROSSI

Le Maire,

Séverin MEDORI